

## **Le Maroc célèbre le 20ème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant**

### **Société**

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-11-2009 19:28:34

### **A l'unisson des autres pays du monde, le Maroc célèbre le 20ème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE). Gouvernement, société civile et organisations internationales font le bilan de deux décennies de mise en oeuvre de la convention.**

Son Altesse Royale La Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant, préside la cérémonie de célébration de cet anniversaire à Marrakech.

Le 20 novembre 2009, la communauté internationale célèbre le 20ème anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette convention qui constitue le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de toute l'histoire, présente avec ses 54 articles et ses Protocoles facultatifs, la panoplie entière des droits civils, politiques, culturels, sociaux et économiques de tous les enfants.

Ceci en se fondant sur quatre principes fondamentaux : la non discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le respect des opinions de l'enfant eu égard à son âge et à son degré de maturité. Ces principes, considérés comme universels quels que soient les pays, la culture ou l'environnement guident les initiatives de toutes les parties concernées, y compris les enfants eux mêmes, pour réaliser leurs droits à la survie, au développement, à la protection et à la participation.

Au Maroc, c'est au mois de juin 1993 que la CDE a été ratifiée ouvrant ainsi la voie à une série de réformes concrètes dans le domaine de l'enfance. Ces réformes se sont manifestées, entre autres, à travers la création du Congrès national de l'enfant qui sera érigé par la suite en Observatoire national de l'enfant, la constitution du Parlement des Enfants, le suivi de la situation de l'enfant et la présentation des rapports périodiques devant le comité chargé du suivi de la CDE, l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions de la convention auxquels s'ajoute l'adoption en 2006 du Plan d'action national pour l'enfant, PANE, voulu comme une véritable feuille de route pour l'intervention de toutes les parties prenantes dans le domaine de l'enfance.

En terme de réalisations, il est important de soulever aussi la quasi généralisation de la scolarisation, la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 89 pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 34 pour 1000 naissances vivantes en 2009.

« Depuis la ratification de la CDE, le Maroc a aussi fait exploser tous les tabous relatifs à l'enfant. C'est ainsi que des problématiques comme l'exploitation économique et sexuelle des enfants et la violence à l'égard des enfants ont émergé et que des réponses programmatiques ont vu le jour pour leur mettre fin », souligne M. Aloys Kamuragiye, Représentant de l'UNICEF au Maroc.

Quant aux défis encore à relever, l'Analyse de situation produite conjointement par l'ONDE et

l'UNICEF à cette occasion montre qu'ils continuent à se concentrer sur les mortalités maternelles et infantiles, sur la qualité de l'enseignement, sur le travail de l'enfant et de la participation de l'enfant et du jeune de manière générale au développement du pays. Pour les prochaines années, et en vue de dépasser ces contraintes, les efforts doivent être maintenus pour que les politiques publiques, nationales et locales, les lois, les règlements et le Budget puissent être déclarés Amis de l'Enfant.

La cérémonie de célébration de ce 20ème anniversaire à Marrakech présidée par Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant, est considérée comme un fort moment de plaidoyer pour que le Maroc continue à tenir ses engagements en matière de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015 en vue de réaliser un Maroc digne de ses enfants.

A cette occasion, Son Altesse présidera aussi la cérémonie de signature de la charte d'engagement des communes pilotes qui abriteront la nouvelle expérience des Communes amies des enfants et des jeunes. Cette nouvelle expérience est lancée conjointement par la Direction Générale des Collectivités Locales, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'ONDE, l'UNICEF et l'UNFPA en vue de renforcer les capacités des collectivités locales afin de tenir les engagements nationaux pour la réalisation des droits de l'enfant et du jeune.

Elle s'inscrit dans la mise en oeuvre des recommandations de la 12ème édition du Congrès national de l'enfant tenue en 2008 visant la territorialisation du PANE. Les communes pilotes qui abriteront cette expérience sont les communes rurales de Ait Ouallal à Zagora, Ouiselssate à Ouarzazate, Beni mathar et Guenfouda à Jerrada et la commune urbaine de Tata.

Communiqué de presse